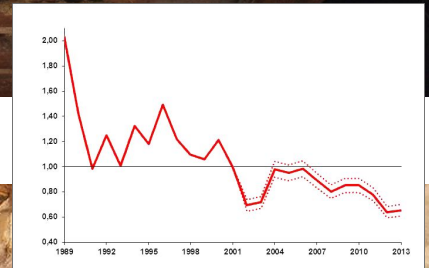
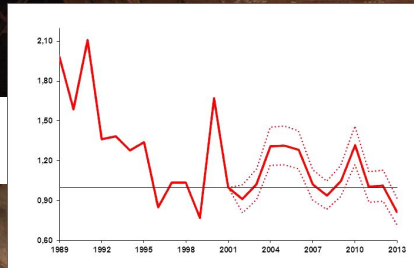




PROTOCOLE HIRONDELLES

Saison 2016



Préserver

Protéger

Eduquer



BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CÔTE-D'OR

Suivi bénévole départemental

En 2016 l'EPOB propose un suivi des Hirondelles de fenêtre avec une fiche dédiée

! Merci de ne pas utiliser cette fiche mais celle fournie ci-après !

(la fiche de la LPO est plus restrictive et permettra à la fois de participer à l'enquête EPOB et de poursuivre l'enquête LPO menée depuis 2012)

→ Si jamais vous souhaitez également inventorier les Martinets c'est possible ! Dans ce cas, utilisez directement www.oiseaux-cote-dor.org et le module « espèces coloniales ». Celui-ci s'ouvre automatiquement quand vous rentrez des observations d'espèces vivant en colonies (hérons, hirondelles, guêpiers, ...) avec un code atlas.



Figure 1 : Module espèces coloniales de Visionature



Méthodologie à suivre pour le recensement 2016

Pour l'année 2016, le protocole proposé aux bénévoles pour le suivi des colonies d'hirondelles (fenêtre et rustique) est le même que celui de 2015.

Calendrier :

- jusqu'à début juin : repérage
- **1^{er} juin au 1^{er} juillet : comptage principal**
- début juillet à mi-septembre : compléments d'inventaires

Nombre de passages : 1 passage obligatoire. Ce passage devra obligatoirement s'effectuer entre le 1^{er} juin et le 1^{er} juillet. Il est important d'essayer, dans la mesure du possible, de respecter approximativement la date de ce passage d'une année sur l'autre.

Idéalement, au moins 1 passage complémentaire est à effectuer entre début juillet et mi-septembre. En fonction de l'implication du bénévole chargé du suivi, ce nombre peut être de 2, 3, voire plus. Un comptage précoce (avant le 1^{er} juin) est également possible.

Surface recensée : afin d'éviter toute confusion et tout risque de suivi des nids d'hirondelles à des endroits mal localisés les années précédentes, seul le comptage des villages entiers, de hameaux bien délimités ou de grosses colonies d'un seul tenant est maintenu. Pour les villes et villages possédant un bourg principal et des hameaux ou habitations isolés, la précision sera obligatoirement donnée du recensement ou non de ces bâtiments isolés.

Comptage des nids et informations à fournir à la fin des comptages : les comptages des nids pouvant s'étaler sur une période plus ou moins longue et l'occupation par les hirondelles pouvant différer fortement d'un passage à un autre, **seuls seront gardés pour ce suivi spécifique les chiffres globaux de nids** (en bon ou mauvais état, occupés ou non occupés durant la saison). C'est donc au bénévole chargé du suivi d'effectuer la synthèse de l'occupation des nids suivis durant la période de reproduction.

Les bilans individuels de chaque sortie effectuée ne sont pas à fournir au(x) coordinateur(s) du programme **mais pourront être saisis directement dans le module espèces coloniales de la base de données www.oiseaux-cote-dor.org afin de servir pour d'autres types d'analyses.**

Les informations à fournir par les recenseurs sont donc les suivantes :

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

- nom, prénom et coordonnées du recenseur ;
- commune recensée ;
- comptage de la commune complète **ou** comptage du bourg principal uniquement **ou** comptage d'une grosse colonie bien identifiée (dans ces deux derniers cas, localisation obligatoire des limites de la zone comptée, sous forme de carte) ;
- informations sur l'éventuelle impossibilité de réaliser certaines parties du comptage (bâtiment intérieur non accessible, ...)
- dates des différents passages réalisés ;
- somme sur toute la saison, en heure, du temps passé au recensement (trajets A/R compris si la commune inventoriée est située à distance de son lieu d'habitation), en cas de suivi par plusieurs personnes c'est le temps total par personne qui devra être noté (exemple : suivi simultané d'une commune durant 10h par trois personnes = 30h de suivi) ;
- par espèce (Hirondelle rustique /Hirondelle de fenêtre) : nombre total de nids en bon état, nombre total de nids en mauvais état (ne permettant pas une nidification), nombre total de nids occupés durant la saison de reproduction.

Précisions :

- si un nid est en bon état au moins une partie de la saison de reproduction (nid cassé ou détruit durant la saison), il est compté pour la saison en cours (dans le résultat final et pour cette étude uniquement) parmi les nids en bon état ;
- le nombre de nids en bon état + le nombre de nids en mauvais état = nombre total de nids de la commune ; ce chiffre peut différer du chiffre obtenu lors d'un seul passage (exemple : nids construits en cours de saison, ...)
- le nombre de nids occupés durant la saison de reproduction peut différer du chiffre obtenu lors d'un seul passage (exemple : nidification successive d'un seul couple dans deux nids différents, ...).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout ou partie des nids recensés, il est possible de préciser de manière optionnelle, en n'omettant pas de préciser l'espèce concernée :

- la position du nid (intérieur /extérieur ; toute structure possédant au moins deux coté ouverts est considérée comme « extérieur » : pont, auvent, ...)
- la localisation du nid (terme libre : dans une grange, sous un débord de toit, ...)
- la présence d'aménagements spécifiques (plaquettes anti-salissures, nichoirs artificiels, ...)
- l'occupation par d'autres espèces (préciser dans ce cas l'espèce occupante) ;
- les menaces potentielles, humaines ou non (bouchage des trous, destruction volontaire, ... ; la prise de photographies pour illustrer la menace est recommandée).

FICHE DE TERRAIN 2016

Observateur

Nom :

Prénom :

E-mail :

Commune recensée

Nom :

Type de comptage

J'ai compté tous les nids de toute la commune

J'ai compté tous les nids d'un quartier / hameau (!! joindre une carte localisant précisément la zone comptée)

J'ai compté tous les nids d'une grosse colonie (!! joindre une carte localisant précisément la zone comptée)

Date de(s) comptage(s) (Jour, mois, année)

Comptage obligatoire :

Comptage(s) complémentaire(s) :

Nombre total d'heures consacrées au(x) comptage(s)

En heures :

!! rappel !! 2 personnes ayant compté pendant 1h = 2h de comptage !!

Hirondelle rustique

Nombre total de nids

- en bon état :

- en mauvais état (ne pouvant pas héberger une reproduction) :

- occupés par l'Hirondelle rustique :

- informations complémentaires sur les nids d'Hirondelle rustique :

Hirondelle de fenêtre

Nombre total de nids

- en bon état :

- en mauvais état (ne pouvant pas héberger une reproduction) :

- occupés par l'Hirondelle de fenêtre :

- informations complémentaires sur les nids d'Hirondelle de fenêtre :

Précisions :

- si un nid est en bon état au moins une partie de la saison de reproduction (nid cassé ou détruit durant la saison), il est compté pour la saison en cours (dans le résultat final et pour cette étude uniquement) parmi les nids en bon état ;

- le nombre de nids en bon état + le nombre de nids en mauvais état = nombre total de nids de la commune ; ce chiffre peut différer du chiffre obtenu lors d'un seul passage (exemple : nids construits en cours de saison, ...)

- le nombre de nids occupés durant la saison de reproduction peut différer du chiffre obtenu lors d'un seul passage (exemple : nidification successive d'un seul couple dans deux nids différents, ...).